



60 rue Vergniaud
 75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
telecoms@fo-com.com

Sommaire :

1. Le conflit CGT/Direction : les salariés n'y trouvent pas leur compte !
2. L'Instance Représentative du Personnel : seule assurance contre l'arbitraire.
3. FO Equant France : une alternative syndicale qui tiendra ses promesses.

UNE VOLONTÉ DE CLARTÉ ET DE RESPONSABILITÉ

LA NÉGOCIATION,
 C'EST NOTRE FORCE

Le conflit CGT/Direction : les salariés n'y trouvent pas leur compte !

Les personnels mis à disposition d'Equant France par une entreprise extérieure doivent être comptabilisés dans le calcul des effectifs de l'entreprise habilités à voter, s'ils le souhaitent.

Un coup dur pour la direction qui n'a pas été assez convaincante auprès du juge saisi pour justifier le décompte utilisé pour les dernières élections.

Un bon point pour l'emploi : sous-traiter ne permet pas de contourner les obligations de l'employeur en matière de relations sociales. Alors à quand une internalisation des activités sous-traitées ?

Toutefois, pour les personnels des entreprises extérieures, cela va revenir à choisir dans quelle entreprise ils voudront voter... Parce que bien évidemment, ils ne pourront pas le faire deux fois.

Et bien sûr, cela va poser la question des budgets ASC. En d'autres termes, un salarié d'une entreprise externe ayant voté pour le CE d'Equant France, pourra-t-il bénéficier du budget ASC d'Equant France ? Si oui, son employeur devra-t-il mettre au pot ?

Voilà des questions très intéressantes à se poser... Mais certains ont vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Dommage... La conséquence de cela n'est pas anodine : les mandats des élus au CE et des délégués du personnel tombent. Les élections des élus CHSCT sont reculées d'autant. Qui va gérer le CE d'ici aux prochaines élections ? Qui va poser à la direction les questions du personnel ? Qui sera l'interlocuteur de la direction s'il y a carence de toutes les instances représentatives du personnel (IRP) ?

De quelles prestations vont bénéficier les salariés d'Equant France à Noël ?

Qui va signer les chèques ?

Une solution existe : proroger les mandats actuels. Mais elle nécessite que toutes les organisations syndicales se mettent d'accord. Pour FO Equant France, il s'agit maintenant de se recentrer et ne pas perdre nos repères de vue, c'est-à-dire la défense des intérêts matériels et moraux des salariés de l'entreprise. Nous allons donc nous positionner de manière responsable.

Une autre solution est possible. Les prestations déjà votées par les membres du CE peuvent être payées par la direction d'Equant France et non par le CE. Dans ce cas, les sommes engagées par la direction seront défalquées des versements opérés habituellement par la direction au CE. Cette hypothèse nécessite toutefois qu'une décision unilatérale en bonne et due forme soit prise par la direction. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas ! De plus, si dans ce cas de figure on peut envisager de terminer le S2 2008 dans de bonnes conditions, on ne peut que s'inquiéter de la pérennisation des prestations sociales et culturelles sur le S1 2009. En effet, sur un exercice, pour qu'une prestation existe, il est nécessaire qu'un vote favorable des membres du CE ait été demandé et obtenu... Les choses ne sont donc pas si simple. Et ce serait prendre les salariés pour ce qu'ils ne sont pas si on affirmait le contraire. Pour FO Equant France, chacun des acteurs de cette malheureuse histoire doit faire preuve de transparence et de responsabilité. ♦

Le comité d'entreprise doit apporter aux salariés une information quasi exhaustive de ce qui se passe et se passera dans l'entreprise. Cette instance permet de prendre date non seulement sur les obligations de l'employeur, mais également sur ses engagements. Elle doit permettre d'obtenir de véritables tableaux de bord sociaux au travers des rapports obligatoires qui y sont présentés. Et si FO Equant France y était représenté, ce serait également l'instance où des contre-propositions pourraient être discutées avec la direction. C'est l'une des raisons fondamentales pour lesquelles, nous avons décidé de militer et de proposer des listes aux dernières élections. Et oui, les représentants du personnel doivent, peut-être plus que les autres encore, rendre des comptes.

Les réunions des délégués du personnel sont le lieu où l'on oblige l'employeur à se positionner sur toute question posée par un salarié

ou un groupe de salariés. Cette instance est donc primordiale ! Elle permet de faire avancer des dossiers individuels, d'alerter sur les conditions de travail.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est peut-être l'instance la plus importante. Elle s'occupe de vos conditions de travail quotidiennes. FO Equant France

vous avait annoncé la mise en place d'un sondage. Ce sera chose faite en novembre. Nous voulons peser sur la direction quant aux conditions de travail des salariés d'Equant France.

Les résultats du son-

dage nourriront nos revendications que nous ferons voter au CHSCT.

Mais pour cela il nous faut avoir des élus ! Car ce sont les délégués du personnel et les membres du comité d'entreprise qui élisent les membres du CHSCT. Tout est lié, c'est pour cela que nous vous proposons une réelle alternative syndicale. ♦

L'Instance Représentative du Personnel : seule assurance contre l'arbitraire

FO Equant France : une alternative syndicale qui tiendra ses promesses

Nos engagements n'ont pas changé :

L'emploi : C'est la bataille à gagner. Il faut agir pour négocier une intégration d'Equant France dans l'UES, car à ce jour les règles de mobilité qui s'appliquent entre Equant et le groupe se terminent à fin décembre 2008. Soit dans 2 mois et aucune négociation sérieuse n'a été initiée avec la direction. Il faut négocier un accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) à la hauteur des attentes des salariés. Le 12 septembre 2008, FO a quitté la table des négociations pour mettre la direction du groupe FT face à ses responsabilités. La direction du groupe FT a dû suspendre les négociations l'après midi du même jour. Les réponses de la direction à nos reven-

dications conditionneront notre retour à la table des négociations. Mais il est clair que pour FO, il faut faire l'entreprise de demain avec les hommes et les femmes d'aujourd'hui.

La rémunération : L'augmentation des salaires doit être juste et transparente et pourtant l'attribution des bonus est de plus en plus opaque. Il faut obtenir une souplesse de gestion des RTT. Il faut obtenir que la part variable soit versée sur la base d'une réelle négociation des objectifs et de critères d'évaluation connus. Il faut obtenir des garanties salariales pour les seniors.

Les conditions de travail : A nous de les négocier. Tous les facteurs de stress sont amplifiés. Il faut systématiser les enquêtes que doivent réaliser les CHSCT

pour lister les difficultés de chacun. Il faut agir pour obtenir l'ouverture d'une négociation sur le télétravail. Il faut faire en sorte que la direction assume ses responsabilités en matière de santé au travail.

Loisirs et social : 100 % pour vous. Il faut instaurer un système qui combine aide fixe et aide proportionnée. Lors du séminaire CE du 16 au 18 septembre, toutes nos propositions pour offrir plus de flexibilité aux salariés qui bénéficient de « pas grand-chose » ont été repoussées (par exemple regrouper les budgets enfance avec les budgets vacances). Encore une fois la préférence a été au profit d'œuvres sociales mais au détriment des célibataires, des foyers sans enfant ou des foyers ayant des enfants majeurs à charge. ♦



Nous vous invitons tous à nous faire part de vos réflexions, qui nous aideront dans notre action.

Pour cela contactez les élus DP FOCom Equant France ou leur DSC

- Hubert BONY (DSC) 06 80 36 66 02 - hubert.bony@orange-ftgroup.com

- Gregory FOCHIN (DP FO élu Paris) - gregory.fochin@orange-ftgroup.com

- Jean François TREMBLAY (DP FO élu Rennes) - jeanfrancois.tremblay@orange-ftgroup.com